

RÉPONSE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)
À LA CORRESPONDANCE DU 27 OCTOBRE 2014 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF
DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2014

La Régie prend note du fait que Gaz Métro pourra répondre aux questions 14.1 à 14.3 de la demande de renseignements no 6 de la Régie, en ne considérant toutefois qu'une seule des quatre années du plan d'approvisionnement, soit l'année 2015.

Dans ce contexte, la Régie souhaite obtenir, **avant le début de l'audience** de cette semaine, les informations additionnelles suivantes :

Référence : Pièce B-0127, p. 30 et 31

Préambule :

Comparaison de structures – approvisionnement 2015-2018 pour journée de pointe (méthode proposée) versus besoins d'hiver extrême

Demandes :

Veillez calculer la journée de pointe et l'hiver extrême pour les années 2015-2018 selon la méthode proposée et intégrant les éléments suivants :

- Utilisation de l'option 3 en considérant une pointe coïncidente pour les clients au tarif 4.10;
- utilisation de la journée de pointe actuelle (année 2004);
- utilisation des volumes souscrits pour les clients en combinaison tarifaire sans majoration de 2%.

Réponse :

Le tableau ci-après présente, pour les quatre années du plan d'approvisionnement 2015-2018, les besoins d'approvisionnement en journée de pointe et en hiver extrême établis en considérant les éléments cités à la question.

Besoins d'approvisionnement 10 ³ m ³ / jour	2015	2016	2017	2018
Journée de pointe	33 888	34 329	35 698	37 666
Hiver extrême	32 648	33 109	33 872	35 858

À noter que l'hiver extrême considéré est l'hiver 1993-1994 pour les quatre années. De plus, pour l'évaluation des besoins pour l'hiver extrême, la capacité de retrait à Saint-Flavien est établie en utilisant la capacité moyenne de retrait de décembre à février.